

**DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
ARRONDISSEMENT DE MOLSHEIM
COMMUNE DE WISCHES**

*Conseillers élus : 19
Conseillers en fonction : 19
Conseillers présents : 14
Date de convocation : 12 mai 2015*

**Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
Séance ordinaire du 20 mai 2015
Sous la présidence de Monsieur André SCHAEFFER, 1^{er} adjoint au maire**

Assistaient à la séance :

- Mme et MM. Sabine KAEUFLING, Alain HUBER, adjoints au maire

- Mmes et MM. Christine BLANCK, Caroline VANDEPUTTE, Jean-Pierre LONDOT, Fabienne BOULET, Jean-Marie WEISGERBER, Jean-Luc POIREL, Pierre GANIER, Florence STEIN, Edwige TOMAZ, Anne DOUADIC-LATUNER, Etienne GIRARDOT, conseillers municipaux

Avaient donné procuration :

- M. Alain FERRY à M. HUBER ; M. Eric HERTZOG à M. SCHAEFFER
- Mme Sylvie FIRMERY à Mme TOMAZ ; Mme Marie-Hélène ARIOUA à M. LONDOT

Absent excusé : M. Adrien DIEBOLT

N° 2015/030 :

Chasse communale lot N° 1 : modification de la composition des associés de la Société Civile de Chasse du Rond Pré

Le conseil municipal,

- Vu l'arrêté préfectoral du 8 juillet 2014 définissant le cahier des charges types relatif à la période de location des chasses communales du 2 février 2015 au 1^{er} février 2024,
- Vu l'avis favorable de la commission communale consultative de la chasse réunie le 19 mai 2015

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont 4 procurations)

- Agrée les associés ci-dessous composant la SCC du Rond Pré :

Monsieur René REBITZER à 67190 MUTZIG
Monsieur Jacques RAVIER à 75016 PARIS
Monsieur Herbert Arnulf EIDEL à 77694 KEHL AM RHEIN
Monsieur Mario NOSSARDI à 3/1 GENES
Monsieur Robert WILD à 67400 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

N° 2015/031 :

Chasse communale lot N° 1 : paiement du loyer

Le conseil municipal,

- Vu l'arrêté préfectoral du 8 juillet 2014 définissant le cahier des charges types relatif à la période de location des chasses communales du 2 février 2015 au 1^{er} février 2024,
- Vu la demande formulée par la SCC du Rond Pré en date du 24 mars 2015

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont 4 procurations)

- Autorise, conformément aux dispositions de l'article 11 du cahier des charges type, le paiement du loyer de chasse par la SCC du Rond Pré en deux versements égaux à compter de l'année 2016 et ce pour la durée du bail

N° 2015/032 :

Chasse communale lots N° 2 et 5 : modification de la composition de l'association Les Amis Rhône-Alsace

Le conseil municipal,

- Vu l'arrêté préfectoral du 8 juillet 2014 définissant le cahier des charges types relatif à la période de location des chasses communales du 2 février 2015 au 1^{er} février 2024,
- Vu l'avis favorable de la commission communale consultative de la chasse réunie le 19 mai 2015

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont 4 procurations)

- Agrée les associés ci-dessous composant l'association Les Amis Rhône-Alsace :

Concernant le lot N°5 :

- [Monsieur Michel PAX à 57155 MARLY
- [Monsieur Pascal HUTTIN à 57500 SAINT AVOLD
- [Monsieur Romuald CHECINSKI à 57500 SAINT AVOLD
- [Monsieur Gille DEPENVEILLER à 57050 PLAPPEVILLE

Concernant le lot N° 2 :

- [Monsieur Michel PAX à 57155 MARLY
- [Monsieur Charles PAX à 57155 MARLY
- [Monsieur Eric MENOUX à 54520 LAXOU

N° 2015/033 :

Chasse communale lot N° 3 : cession du bail et agrément des associés de l'Association de Chasse de la Pépinière

Le conseil municipal,

- Vu l'arrêté préfectoral du 8 juillet 2014 définissant le cahier des charges types relatif à la période de location des chasses communales du 2 février 2015 au 1^{er} février 2024,
- Vu la demande formulée en date du 20 avril 2015 par monsieur Gérard BRONNER, locataire du lot de chasse N° 3
- Vu l'avis favorable de la commission communale consultative de la chasse réunie le 19 mai 2015

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont 4 procurations)

- Autorise la cession du bail de chasse du lot N° 3 à l'Association de Chasse de la Pépinière à compter du 2 juin 2015 et charge monsieur le maire de signer tout acte y afférant ;
- Agrée les associés ci-dessous composant l'Association de Chasse de la Pépinière :

- [Monsieur Gérard BRONNER à 67560 ROSHEIM
- [Monsieur Serge CLEMENT à 51270 COIZARD-JOCHES
- [Monsieur Bernard BLANC à 13190 ALLAUCH
- [Monsieur René GAUTHIER à 67370 TRUCHTERSHEIM
- [Monsieur Roger ADAM à 67115 PLOBSHEIM

[Monsieur Jean Antoine MAS à 67400 ILLKIRCH GRAFFENSTADEN
[Monsieur Dany SCHELL à 67204 ACHENHEIM

2/5

N° 2015/034 :

Chasse communale : mise à disposition de l'abri de la Pépinière

Monsieur l'adjoint au maire informe le conseil municipal que l'Association de Chasse de la Pépinière, représentée par Monsieur Gérard BRONNER, locataire du lot N° 3, a sollicité la mise à disposition d'un abri durant la période de location de chasse et propose de concéder l'abri de la Pépinière dans les mêmes conditions que les maisons ouvrières des Bâchons et du Fallenbergr.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont 4 procurations),

- Décide de mettre l'abri de la Pépinière à la disposition gracieuse de l'Association de Chasse de la Pépinière pour la période du 2 juin 2015 au 1^{er} février 2024 ;
- Précise que le bâtiment concerné est celui situé à droite de l'entrée entre l'allée principale de l'ancienne pépinière et la route forestière de la Pépinière, la commune conservant l'usage du bâtiment situé à gauche ;
- Dit qu'à l'échéance de la concession, aucune indemnité ne sera accordée pour les éventuelles améliorations apportées au bâtiment, lesquelles seront maintenues au bénéfice de la commune ;
- Autorise le maire à signer la concession précaire et révocable.

N° 2015/035 :

Adhésion à la future Agence Technique d'Ingénierie Publique en tant que membre fondateur – approbation des statuts, demande de création de l'ATIP à M. le Préfet, désignation des électeurs

Monsieur l'adjoint au maire expose aux membres du Conseil municipal :

La commune a validé le principe de mutualisation de l'ingénierie publique entre le Département du Bas-Rhin, les communes et les groupements de collectivités territoriales et autres établissements publics, et son adhésion en tant que membre fondateur à une Agence Territoriale d'Ingénierie Publique au service de cet objectif.

Suite aux retours des communes et groupements de collectivités territoriales et autres établissements publics qui souhaitent adhérer à la future Agence Territoriale d'Ingénierie Publique, il vous est maintenant proposé de prendre une délibération concordante avec l'ensemble des membres fondateurs pour approuver formellement les statuts de l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique sous la forme d'un Syndicat mixte ouvert à la carte et pour demander à M. le Préfet du département de prendre l'arrêté portant création du Syndicat mixte « Agence Territoriale d'Ingénierie Publique ».

L'objectif est la création juridique du Syndicat mixte au 1^{er} juillet 2015 pour une mise en service effective au 1^{er} janvier 2016. La convention précisant les modalités d'élections du Comité syndical est également jointe à ce rapport pour approbation.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5721-1 et suivants ;
- Vu la délibération du Conseil départemental du Bas-Rhin en date du 24 avril 2015 ;
- Vu la délibération du conseil municipal en date du 23 mars 2015 approuvant le principe d'une adhésion à la future Agence Technique d'Ingénierie Publique en tant que membre fondateur ;

Entendu l'exposé de monsieur l'adjoint au maire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont 4 procurations)

3/5

Décide d'adhérer au syndicat mixte ouvert à la carte -Agence Territoriale d'Ingénierie Publique- en tant que membre fondateur, dans les conditions fixées par les statuts annexés à la présente délibération.

Il prend acte des caractéristiques suivantes du Syndicat mixte :

- le Syndicat mixte prendra la dénomination -Agence Territoriale d'Ingénierie Publique- et son siège sera fixé à l'Hôtel du Département, Place du Quartier Blanc à Strasbourg

- le Syndicat mixte Agence Territoriale d'Ingénierie Publique aura pour objet 1 - Le conseil en matière d'aménagement et d'urbanisme, 2 - L'instruction administrative des demandes, déclarations et autorisations d'urbanisme 3 - L'accompagnement technique en aménagement et urbanisme, 4 - La gestion des traitements des personnels et des indemnités des élus ainsi que les cotisations auprès des organismes sociaux, 5 - La tenue des diverses listes électorales, 6 - L'assistance à l'élaboration de projets de territoire, 7 - Le conseil juridique complémentaire à ces missions.

- le Comité du Syndicat mixte « Agence Territoriale d'Ingénierie Publique » sera composé de :

. 13 délégués titulaires et 13 délégués suppléants pour le Département du Bas-Rhin

. 13 délégués titulaires et 13 délégués suppléants pour les groupements de collectivités territoriales et autres établissements publics

. 13 délégués titulaires et 13 délégués suppléants pour les communes

Il décide également des dispositions suivantes :

- Approuve les statuts annexés à la présente délibération

- Approuve les dispositions du document ci-annexé précisant les principes et les modalités d'élection du premier collège communal et du premier collège des groupements de collectivités territoriales et autres établissements publics, siégeant au sein du premier comité syndical

- Demande au Préfet du département du Bas-Rhin de prendre l'arrêté portant création du Syndicat mixte Agence Territoriale d'Ingénierie Publique

- Désigne M. Jean-Marie WEISGERBER en qualité d'électeur titulaire et Mme Sabine KAUEFLING en qualité d'électeur suppléant, appelé à voter pour la désignation des délégués du collège des communes. A ce titre M. Jean-Marie WEISGERGER et Mme Sabine KAUEFLING sont éligibles en tant que délégué du collège des communes.

Dit que :

La présente délibération fera l'objet d'un affichage à la mairie durant deux mois.

La présente délibération sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de MOLSHEIM

- Monsieur le Président de la Communautés de Communes de la Vallée de la Bruche

N° 2015/036 :

Subventions à l'école primaire d'HERSBACH pour sorties scolaires

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont 4 procurations)

- Décide d'attribuer une subvention d'un montant de 320 euros à l'école primaire d'HERSBACH en contribution à deux sorties scolaires, respectivement :

- [Sortie des CM1/CM2, soit 25 élèves, à l'Ecomusée d'Alsace ;
- [Sortie des PS/MS/GS/CP, soit 39 élèves, au Vaisseau.

Les crédits nécessaires sont inscrits au compte 6574 du budget primitif 2015.

4/5

N° 2015/037 :

Reconduction de la convention de partenariat avec la MJC de BAREMBACH pour l'ALSH de juillet 2015

Le conseil municipal,

Considérant la qualité des prestations du personnel animateur et la satisfaction des enfants et des parents lors de l'ALSH du mois de juillet 2014

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont 4 procurations)

- Décide de reconduire la convention de partenariat avec la MJC de BAREMBACH pour assurer l'ALSH du mois de juillet 2015 ;
- Autorise le maire à signer les conventions de partenariat et financière, les crédits nécessaires étant inscrits au budget primitif 2015, article 6218.

N° 2015/038 :

Rapports d'activités de l'année 2014

Monsieur l'adjoint informe le conseil municipal que la société RESEAU GDS a transmis son compte-rendu d'activités de l'année 2014, lequel est à la disposition du public en mairie.

Le rapport sur la qualité et le prix de l'eau 2014 de la commune de WISCHES est également établi et disponible.

Le conseil municipal en prend acte.

Pour extrait conforme
Wisches, le 21 mai 2015
André SCHAEFFER
Premier adjoint au maire de WISCHES